

# **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2016**

**Date de convocation : 16 novembre 2016**

L'AN deux mil seize, le vingt-trois novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-PALAIS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Pierre, Jean-Jacques LOUSTAUDAUDINE, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mr Pierre, Jean-Jacques LOUSTAUDAUDINE,  
Mmes Elisabeth GOYTINO, Agnès BORDENAVE, Claudine BISCAY.  
Mrs Roger MENDIVE, Gilbert HARGUINDEGUY, Michel DIHARCE, Michel DUTREUILH, Jean Louis FOURCADE, Xavier IRIBARREN, Michel LASCARAY, Arnaud ASTABIE, Charles MASSONDO.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

Mmes Marie Noëlle AROTCE, Patricia TICOULET, Carole GOBBI.  
Mr Daniel LEIBAR, Olivier DARRIEUX-JUSON, Stéphane IROLA.

Madame Marie Noëlle AROTCE a donné procuration à Madame Agnès BORDENAVE.  
Monsieur Olivier DARRIEUX-JUSON a donné procuration à Monsieur Charles MASSONDO.

Madame Elisabeth GOYTINO a été désignée secrétaire de séance.

Mr Gilbert HARGUINDEGUY regrette le manque de participation de la population et plus particulièrement des élus, à la cérémonie du 11 Novembre au Monument aux Morts.

Mme Claudine BISCAY et Mr Charles MASSONDO demandent qu'une convocation leur soit envoyée.

### **1°) – Approbation du compte rendu de la réunion du 19 septembre 2016**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte rendu de la réunion du 19 septembre 2016.

Madame Claudine BISCAY demande qu'on rajoute qu'un repas a été servi au marché couvert pendant la journée de l'élevage.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **2°) – Acceptation du fonds de concours de la Communauté de Communes**

Par délibération en date du 10 août 2016, le conseil municipal a accepté le fonds de concours de la Communauté de Communes Amikuze d'un montant de 1 000 000 d'euros pour la construction de la salle de sports.

Lors du dernier conseil communautaire, l'assemblée a décidé d'attribuer à la commune de Saint-Palais, un fonds de concours supplémentaire de 500 000 euros.

L'assemblée, après en avoir délibéré, à la majorité de quatorze voix « pour » et une abstention, accepte le fonds de concours supplémentaire de 500 000 euros.

Concernant le projet de construction de la salle de sports, le Cabinet OTEIS, qui a été retenu pour réaliser l'étude de faisabilité, a commencé le recensement des besoins.

### **3°) – Décision modificative**

Afin de permettre le règlement des dépenses de fonctionnement jusqu'à la fin de l'année, et d'intégrer le fonds de concours, il convient de procéder aux virements de crédits suivants :

OBJET		DEPENSES		RECETTES	
		Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
<b>BUDGET COMMUNE - SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
<b>PROGRAMME 153 : SALLE AIRETIK</b>					
21318	Autres bâtiments publics		40 000,00 €		
<b>PROGRAMME 206 : SALLE DE SPORTS</b>					
13251	Subvention d'équip. non transférable			52 465,00 €	
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
615221	Bâtiments publics	20 000,00 €			
615231	Voirie	20 000,00 €			
73925	Fonds de péréquation		17 000,00 €		
678	Autres charges	17 000,00 €			
<b>TOTAL</b>		<b>57 000,00 €</b>	<b>57 000,00 €</b>		

<b>BUDGET CHEMINS BIDEAK</b>					
1315	Subvention d'équipement			447 535 €	

#### 4°) – Versement d'une subvention à l'Union Commerciale

Monsieur le Maire demande à Mr le président de l'U.C.A., d'exposer à l'assemblée le programme des animations prévues par l'Union Commerciale et Artisanale Amikuze – Iholdi – Oztibarret, dans le cadre de l'opération « Noël 2016 ».

L'opération se déroulera sur deux semaines du 9 au 24 décembre 2016.

Durant la première semaine, sont prévues des animations dans les commerces de Saint-Palais avec un jeu « gagné-perdu ».

Pendant la 2<sup>ème</sup> semaine, se déroulera la grosse animation de Noël avec des animations permanentes (l'accrobranche, le tour de calèche du Père Noël, un espace jeux en bois, un espace jeux de société et le jeux des vitrines) et des animations temporaires (décoration du sapin, découverte et démonstration de judo, rencontre P.I.J., atelier tricotage, démonstration de musique avec l'école de Musique, création de cartes de vœux, spectacles d'enfants avec Burgaintzi, talos et contes de Noël, jeux avec Laludikavern, lâcher de lampions, vin chaud, marché de producteurs).

Le budget prévisionnel de l'opération s'élève à 26 600 euros H.T.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, et après en avoir délibéré,

Considérant que l'Union Commerciale et Artisanale Amikuze – Iholdi – Oztibarret, contribue activement au renforcement de l'attractivité économique de la commune, et qu'il convient de leur venir en aide, décide d'attribuer une subvention de 10 000 euros.

## **5°) – Assurance garantissant l’ensemble des risques financiers de la collectivité liés au régime de protection sociale du personnel**

Par délibération en date du 25 mai 2016, le conseil municipal a confié au CDG le soin de conduire, pour son compte, la procédure de marché nécessaire à la souscription de deux contrats d’assurance garantissant l’ensemble des risques financiers liés au régime de protection sociale (maladie, accident du travail, invalidité, maternité, décès) des agents publics territoriaux affiliés à la C.N.R.A.C.L. d’une part, et d’autre part non affiliés à la C.N.R.A.C.L.

A la suite de cette consultation, deux contrats sont proposés :

- Un contrat concernant les fonctionnaires relevant de la CNRACL avec un taux de prime fixé à 4.93 %,
- Un contrat concernant les agents relevant du régime général de la Sécurité Sociale avec un taux unique de 1 %.

L’assemblée, à l’unanimité des membres présents, décide d’adhérer à ces deux contrats d’assurance groupe proposés par le CDG, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et pour une durée de quatre ans.

## **6°) - Révision du Plan Local d’Urbanisme**

Par délibération en date du 10 août 2016, l’assemblée a décidé de procéder à la révision du Plan Local d’Urbanisme.

Pour réaliser les études nécessaires à l’élaboration de ce document, il est proposé d’utiliser le service « urbanisme » intercommunal de l’Agence Publique de Gestion Locale dans les mêmes conditions que les collectivités les plus importantes utilisent le service urbanisme dont elles disposent en propre. Ceci suppose la conclusion d’une convention avec l’A.P.G.L., par laquelle cette dernière met à disposition de la commune le service urbanisme pour une durée de 96 demi-journées au prix de 278 € la demi-journée, soit un coût prévisionnel total de 25 688 euros.

L’assemblée, à l’unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le service urbanisme de l’A.P.G.L.

## **7°) – Compte rendu de la réunion de la commission des travaux**

La commission des travaux s’est réunie le 22 novembre 2016 et a examiné les questions suivantes :

### *a) – Travaux de la mairie*

Les travaux consistent en la mise en place d’un ascenseur dans le local anciennement occupé par Alegera. Par l’entrée côté rue, on accèdera au premier niveau et par l’entrée côté cour, on montera au 2<sup>ème</sup> étage.

Le local « Sorhondo » sera divisé en deux. La partie côté rue restera en local commercial, l’autre partie deviendra le bureau du Maire.

La réserve du magasin de fleurs deviendra le bureau des policiers et l’actuel bureau de la police municipale sera loué au fleuriste.

L’actuel bureau du maire deviendra le local à archives.

Des toilettes publiques seront également aménagées.

Pour régler le problème de chauffage des locaux du premier et 2<sup>ème</sup> étage, actuellement chauffés au fioul, (forte consommation), deux solutions semblent se dessiner : soit le système de climatisation, soit le système de pompe à chaleur.

Une étude est en cours.

*b) Maison « Touzaa »*

La commission propose d'aménager le rez-de-chaussée de cette maison en salles de réunion. Ces salles pourront être utilisées pour diverses réunions, ou bien pour organiser des réceptions à la suite des animations organisées sur l'espace « Chemins-Bideak ».

Du débat qui suit, il ressort :

- Une suggestion d'aménager l'étage en dortoir ou chambres.
- Une autre suggestion d'y transférer le musée de Basse Navarre, qui serait susceptible d'apporter une plus-value à l'espace « Chemins-Bideak » et vice-versa.
- Pour aménager l'étage, il faut prévoir un ascenseur.
- Le Musée de Basse Navarre pourra fonctionner dans les locaux actuels après la mise en place de l'ascenseur.

*c) Eclairage Public*

Une étude est en cours pour rationaliser et ainsi réaliser des économies en matière d'éclairage public.

*d) Conteneurs à ordures ménagères*

Un courrier, arrivé en mairie avec photos à l'appui, déplore l'état des conteneurs à ordures placés notamment à proximité du fronton municipal.

La commission propose que les conteneurs « privés » soient stockés chez leur propriétaire et que pour les autres, un emplacement soit aménagé en bout de parking.

On observe que beaucoup de conteneurs à ordures sont encombrés de cartons.

Un courrier sera envoyé à chaque commerçant pour lui demander d'apporter les cartons à la déchetterie.

*e) Immeuble en briques au bord de la Bidouze*

Le bâtiment en briques situé à proximité du COL menace de tomber.

Il représente la carte postale de Saint-Palais, et il faudrait le conserver.

Des travaux de remise en état, ou éventuellement une toiture sur poteaux seront chiffrés.

## **8°) – Compte rendu de la réunion de la commission « culture » du 21 novembre 2016.**

*a) Bilan de la 1ère saison de Chemins-Bideak*

Fréquentation : 5 316 personnes

Visiteurs : 4 409 personnes dont 2 758 entrées payantes

Locations : 749 personnes (concerts, conférences, ateliers, assemblées générales).

Evènements commerciaux : 158 personnes : (Eductours, commerçants, enseignants).

Pic de visiteurs payants au mois d'août : 872 personnes

#### Chiffres financiers :

- Entrées + événements :	19 452 €
- Boutique :	3 931 €
- Locations :	1 284 €
- TOTAL :	24 667 €

Ce bilan n'est pas suffisant pour couvrir les frais, mais c'est le début et tous les visiteurs trouvent ce site très beau.

#### Comment les visiteurs ont connu le site ?

- Sur un échantillon de 86 personnes interrogées :
  - o Connaissances / familles : 24 %
  - o Presse : 22 %
  - o Locaux : 15 %
  - o Office de tourisme de Basse Navarre : 12 %
  - o Internet : 6 %
  - o Guide touristique : 6 %
  - o Divers (hôtels, restaurants, affiches, refuge pèlerins) : 15 %

#### L'accueil :

92 % sont très satisfaits

#### Ouvertures et horaires

73 % très satisfaits

16 % satisfaits

11 % sans avis.

#### Au point de vue des tarifs

La moitié des personnes estime que le prix d'entrée à 8 € est trop élevé.

Concernant la possibilité d'évolution, une étude est en cours pour essayer de trouver un compromis.

#### Quelques remarques des visiteurs :

Dans le jardin : manque de signalétique, d'entretien et de bancs pour s'asseoir,

A l'intérieur : manque de contenus et d'informations dans les salles (surtout autour de la fresque géante), améliorer les expositions temporaires, parler de l'histoire du bâtiment et des Franciscains.

#### Les pistes d'amélioration :

Arrivée du numérique dans l'espace Chemins-Bideak, pour un contenu complet, qui soit ludique, attractif et dynamique, facilement modifiable, traductible pour les étrangers, accessibles aux divers handicaps.

Le visiteur décide du contenu qu'il veut voir et cela permettrait de cibler davantage les enfants et donc potentiellement de satisfaire la clientèle famille.

Signalétique à rajouter, 5 panneaux fixes dans le jardin, 5 tablettes numériques dans la salle de la fresque, dans le cloître un panneau fixe présentant le plan du site, une tablette qui présente l'histoire de l'ancien couvent, dans la salle du chemin d'émigration, une tablette de base de données Emigration 64.

b) Bilan de l'Euskararen Urtaroa (quinzaine de la langue basque) : journée du dimanche 16 octobre.

Le spectacle a eu lieu sur la place du Foirail grâce au beau temps, à partir de 16 heures. Près de 300 personnes ont assisté à deux représentations.

En première partie, ZARENA ZARELAKO, un groupe de onze couples ont dansé en costume d'époque surtout du fandango, sur le thème des années 50.

En deuxième partie, ZAZPIETAN LEHENA, composé de quatre chanteurs et musiciens ont chanté des jotas.

Le coût financé par la mairie de Saint-Palais s'élève environ à 2 000 euros T.T.C. (1200 € H.T. + 400 € H.T., pour les groupes + boissons).

Concernant les représentations de théâtre, 1 800 spectateurs ont été accueillis pendant les huit séances.

Cette salle assure un confort aux acteurs. Cependant au niveau du « ressenti » ceux-ci regrettent une distance trop grande avec le public.

### 9°) – Autorisation de signature de conventions

L'organisation des animations à l'Espace Chemins-Bideak (conférences, concerts, mises à disposition du site...) nécessite la rédaction d'un contrat définissant les engagements de chacune des parties et les modalités de prise en charge des frais inhérents à la prestation.

Afin d'éviter de revenir devant le conseil municipal à chaque fois qu'il y a un projet d'animation, il est proposé à l'assemblée de prendre une délibération de portée générale, valable jusqu'à la fin du mandat, pour autoriser Monsieur le Maire à signer ces contrats.

L'assemblée, à l'unanimité des membres présents, autorise Mr le Maire à signer les contrats.

### 10°) – Autorisation de signature d'une convention de mise à disposition des équipements sportifs.

La commune de Saint-Palais met à la disposition du collège d'Amikuze les installations sportives du complexe Airetik pour la pratique des activités physiques et sportives.

A cet effet, une convention tripartite avec le principal du Collège, le Président du Conseil Départemental et le Maire de Saint-Palais doit être établie.

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des installations sportives du complexe Airetik au profit du collège d'Amikuze.

### 11°) – Demande de participation du Collège d'Amikuze pour les échanges avec l'IES Sierra de Leyre de Sanguësa

Dans le cadre du jumelage entre la commune de Saint-Palais et celle de Sanguësa, des échanges ont lieu entre les collèges respectifs.

Un groupe d'environ 20 élèves de Sanguësa viendra à Saint-Palais du 3 au 6 avril 2017 et ceux de Saint-Palais iront à Sanguësa du 02 au 05 mai 2017.

Le collège sollicite une participation financière de la commune pour les aider à financer le coût des transports et des entrées vers les sites envisagés lors de la venue des jeunes espagnols.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer une subvention de 1 300 € au collège Léon Bérard, pour les aider à financer le coût du transport des élèves et des accompagnateurs vers les sites visités.

### **12°) – Versement d'une subvention à l'Essor Cycliste Basque**

L'Essor Cycliste Basque organisera une nouvelle arrivée d'étape à Saint-Palais, le jeudi 9 février 2017.

Il s'agira de la 3<sup>ème</sup> journée de course.

Course baptisée Tour de Basse Navarre sur une distance de 120 km disputée entre Larceveau et Saint-Palais avec une première boucle qui empruntera le nouveau parcours pour rejoindre Mauléon et le Col d'Osquich, une 2<sup>ème</sup> par le Col de Gamia, le peloton terminera son périple par l'ascension du Col d'Iparlatze, une arrivée à Saint-Palais vers 16 h 30 pour emprunter un circuit final de 8 km avec passage sur la ligne, plus, comme cette année, deux tours de circuit.

Afin de permettre l'organisation de cette animation, une subvention de 1 800 euros est sollicitée.

L'assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer à l'Essor Cycliste Basque, une subvention de 1 800 euros.

### **13°) – Séances de cinéma pour les enfants des écoles maternelles et primaires publiques et privées**

La commune de Saint-Palais, offre depuis plusieurs années, une séance de cinéma, aux enfants des écoles maternelles et primaires de la commune.

L'assemblée, à l'unanimité des membres présents, décide de poursuivre cette action.

### **14°) – Compteurs Linky**

Une lettre adressée aux 36 000 maires des Communes de France, demande aux communes de prendre une délibération pour refuser l'installation des compteurs Linky.

Le tribunal administratif de Nantes ayant déclaré illicite une délibération de ce type, l'assemblée ne se prononce pas.

### **15°) – Bilan des fêtes de Saint-Palais 2016**

Une réunion avec les membres du comité des fêtes a eu lieu le samedi 19 novembre 2016 à 10 heures.

Recettes : 50 584 €

Dépenses : 43 998 €

Résultat net : 6 586 €

Ce résultat sera diminué d'une facture de 2014 impayée de 1498 € réclamée par « ça cartonne à Whashington » du collectif Prêt à Porter. Le règlement se serait perdu.

Parmi les sujets abordés :

- Le nombre des sponsors sur les plaquettes des fêtes est en augmentation.
- En réalité, les fêtes débutent le vendredi soir. Le comité devrait faire appel à une banda l'année prochaine pour animer cette soirée.
- La fermeture du centre-ville, le samedi soir, est à reconduire. Cela a permis d'animer le carrefour de chez Lafitte et Xavier et de sécuriser la circulation.
- La remise des clefs pourrait se faire le vendredi soir.
- L'animation du lundi soir est toujours d'actualité. Le comité doit contacter NADAU.
- Mathieu AROTCE a suivi une formation de trois jours obligatoire afin que le comité bénéficie de la licence 3 (vente bière et vin).
- Une mascotte pour l'an prochain ?

Le comité des fêtes compte une quinzaine de membres motivés. L'équipe travaille dans une excellente ambiance. Ils seront 20 l'année prochaine.

Le nouveau bureau :

Adriana LAFURIE et Guillaume BORDENAVE : co-présidents  
Martin LACROIX, vice-président,  
Mathieu AROTCE, trésorier  
Mylène LEICIAGUECAHAR, secrétaire.

Le Groupe OZENKI envisage de fêter ses 20 ans, le 28 juillet prochain à la salle Airetik. Une demande écrite parviendra en mairie dans les prochains jours.

Il est décidé de relancer la commission « Animations » et de lui affecter un budget. Claudine BISCAY, Michel LASCARAY, Arnaud ASTABIE et Charles MASSONDO demandent à en faire partie.

### **16°) – Réalisation de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP)**

Par délibération en date du 1<sup>er</sup> juillet 2016, le Conseil Municipal a décidé de faire appel au service technique intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale, pour la réalisation de l'Agenda d'Accessibilité Programmé pour les bâtiments suivants : mairie, salle Airetik, fronton et perception. Les bâtiments de l'Ikastola et le cimetière doivent également faire l'objet d'un Ad'AP.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de faire appel au Service Technique Intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale pour qu'il apporte une assistance technique et administrative à la commune pour la réalisation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée pour l'Etablissement Recevant du Public et l'Installation Ouverte au Public suivants : Amikuzeko Ikastola et cimetière et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

### **17°) – Questions diverses**

L'arbre de Noël du personnel de la mairie et de la Communauté de Communes Amikuze aura lieu le vendredi 16 décembre 2016 à 18 heures.

Le repas du conseil municipal aura lieu le samedi 17 décembre 2016 au restaurant du Trinquet.

La cérémonie des Vœux aura lieu le vendredi 6 janvier 2017 à 19 heures.

Le repas des Aînés aura lieu le samedi 21 janvier 2017 à midi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.